

## Le calendrier de l'élection

### Début janvier 2021



Je reçois par courrier mes  
identifiants d'électeur/électrice



Si je ne reçois pas de courrier,  
je consulte la rubrique  
«Aide» sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)



Je contacte le 09 69 37 01 37

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (heure métropolitaine).  
Numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone  
fixe en France métropolitaine.

### Dès le 6 janvier 2021



J'accède à mon espace électeur  
sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)  
grâce aux identifiants reçus début janvier



Je vérifie mes données d'inscription sur la liste  
électorale avant le 26 janvier 2021



Je consulte les programmes  
des syndicats candidats



Je m'informe sur l'élection



Je m'inscris à la lettre d'information afin  
d'être prévenu(e) de l'ouverture du vote

### Du 22 mars au 6 avril 2021



Quelques jours avant l'ouverture du vote,  
je reçois un second courrier avec  
mes identifiants de vote, un bulletin  
et une enveloppe pré-affranchie



Je vote sur [election-tpe.travail.gouv.fr](https://election-tpe.travail.gouv.fr)  
pour désigner le syndicat qui me représentera



Je vote par courrier grâce  
à l'enveloppe pré-affranchie

**C'est simple,  
confidentiel et gratuit !**

### Le 16 avril 2021



Je consulte les résultats de l'élection  
sur [travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr)

#### Et après ?

Publication de la liste  
des syndicats représentatifs



Désignation des représentants des  
syndicats dans les CPRI (Commissions  
paritaires régionales interprofessionnelles)



Désignation des conseillers prud'hommes

